



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AMBASSADE DE FRANCE EN CÔTE D'IVOIRE

FICHE CÔTE D'IVOIRE

I - Organisation de l'enseignement supérieur

La loi du 23 juin 1956 permet au centre d'enseignement supérieur d'Abidjan créé le 31 juillet 1959 de devenir l'embryon de l'Université d'Abidjan.

Les crises politiques et militaires successives ont durement éprouvé le système d'enseignement supérieur ivoirien. Les conséquences de la guerre d'avril 2011, ont rendu les deux plus grandes universités de Côte d'Ivoire, Cocody et Abobo-Adjamé, non fonctionnelles. Le 19 avril 2011, le Gouvernement ivoirien a décidé de fermer provisoirement ces deux universités publiques. Cette décision de fermeture s'était inscrite dans une démarche globale de réhabilitation et rééquipement des structures universitaires, victimes d'actes de vandalisme et de pillage à grande échelle. Bien avant la guerre, les universités ivoiriennes connaissaient des difficultés importantes, avec des conséquences évidentes sur la qualité de vie et de formation des étudiants.

Après 18 mois de fermeture, le Président de la République de Côte d'Ivoire a remis de façon symbolique, le lundi 3 septembre 2012, la clé des universités publiques au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. C'est au sein de l'université Félix Houphouët-Boigny (ex- Université de Cocody) entièrement réhabilitée, et même reconstruite pour certains bâtiments en vue de l'augmentation de la capacité d'accueil, qu'a eu lieu cette cérémonie de réouverture des universités publiques de Côte d'Ivoire. Cette réhabilitation a concerné également les 2 autres universités publiques rebaptisées Université Nangui-Abrogoua (ex-Université d'Abobo-Adjamé) et Université Alassane Ouattara (ex-Université de Bouaké). Les Unités Régionales d'Enseignement Supérieur (URES) de Korhogo et de Daloa, ont été érigées en universités de plein exercice, et deviennent respectivement Université Péléforo Gon Coulibaly et Université Jean Lorougnon Guédé.

Depuis la réouverture officielle des universités, les activités académiques ont repris et la réforme LMD dans les cinq universités est mise en place. Deux projets de la coopération française accompagnent le processus de mise en place du LMD en Côte d'Ivoire. Il s'agit du projet Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) 2012-1 AGURES (Appui à la Gouvernance Universitaire et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur) et le projet relatif à la mise en œuvre en Côte d'Ivoire du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

D'une façon générale les options stratégiques pour l'enseignement supérieur ivoirien sont :

- le contrôle des effectifs (celui-ci résultera principalement de l'assainissement des listes des étudiants au sein des universités publiques, des actions de régulation des flux identifiées dans l'enseignement secondaire ainsi que la formation technique et professionnelle) ;
- la diversification sélective des formations ;
- l'amélioration de la qualité des services pour que celle-ci retrouve un standard international, d'une part en augmentant significativement le niveau des dépenses courantes par étudiant dans les filières universitaires et d'autre part en faisant les investissements nécessaires pour rattraper les retards pris tant sur le plan quantitatif (effectifs en constante augmentation, infrastructures insuffisantes, ...) que qualitatif.

1.1 Organisation de l'institution de tutelle : Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Pour l'exercice de ses attributions, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dispose outre le Cabinet, des organes de concertations et de régulation définis par la loi relative à

l'enseignement et la recherche scientifique, des services rattachés au cabinet, des directions générales et des directions centrales, qu'il est chargé d'organiser par arrêté.

1.2 Les établissements d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur ivoirien comprend actuellement trois types de structures : les universités publiques, les grandes écoles et les établissements privés d'enseignement supérieur.

1.2.1 les établissements publics d'enseignement supérieur

Jusqu'à la fin de l'année 1992, la Côte d'Ivoire ne disposait que d'une seule université publique. Conçue au départ pour 6000 à 7000 étudiants, cette université comptait en 1992 environ 25 000 étudiants, engendrant de ce fait, des problèmes de tous ordres : effectifs pléthoriques, classes et amphithéâtre insuffisants, équipement didactiques insuffisants, inexistantes et/ ou inadaptés, ratios professeurs - étudiants défavorables, structures d'accueil et hébergement des étudiants insuffisantes ou peu opérationnelles.

Dans un contexte de crise économique, suite aux revendications conjuguées des étudiants et des enseignants, par décret N°92 -540 du 2 septembre 1992, le gouvernement ivoirien a créé deux autres campus universitaires. De 1996 jusqu'au 3 septembre 2012, l'Université Nationale de Côte d'Ivoire comportait, trois campus universitaires :

- l'Université de Cocody
- l'Université d'Abobo-Adjamé,
- l'Université de Bouaké.
-

Ces trois universités sous-tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, jouissait d'une autonomie administrative et financière.

D'une façon générale, les missions confiées aux Universités sont :

- la formation initiale et continue dans les domaines scientifique, culturel et professionnel ;
- la recherche scientifique et technologique et la valorisation de ses résultats ;
- l'appui aux activités de développement ;
- la diffusion des connaissances et de la culture ;
- l'information scientifique et technique ;
- la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

En Côte d'Ivoire, trois (3) Centres régionaux des œuvres universitaires (CROU) apportent leur appui au fonctionnement du dispositif des universités en fournissant des prestations sociales qui portent essentiellement sur le logement, la restauration et les activités extra-universitaires.

Sur le plan administratif, chacune des trois universités est dirigée par un Président d'Université. La gestion est assurée par des conseils comprenant des représentants des enseignants et des chercheurs, du personnel administratif et technique, des étudiants et des personnalités extérieures.

1.2.1.1 L'Université Félix Houphouët-Boigny

L'Université Félix Houphouët-Boigny (ex-Cocody) est l'un des trois centres universitaires, qui étaient affiliés à l'Université nationale de Côte d'Ivoire, dont l'origine remonte à la création du Centre d'enseignement supérieur d'Abidjan en 1958 et qui a été promu au rang d'université par décret présidentiel le 9 janvier 1964.

Elle dispense une formation diversifiée dans les disciplines scientifiques, technologiques, médicales, juridiques, économiques et littéraires. Pour une meilleure insertion de ses diplômés dans la vie active, elle s'est engagée dans la voie de la professionnalisation. Elle offre à ce jour une trentaine de filières professionnelles dans différents domaines (santé, droit des affaires, gestion immobilière, gestion des ressources humaines, etc.). La recherche est restée prioritaire avec une production scientifique importante (près de 4 000 thèses, 530 DEA, ...), malgré des contraintes liées à la faiblesse du budget de la recherche, d'équipement, et d'infrastructure.

Les missions d'enseignement et de recherche sont assurées au sein de treize (13) Unités de Formation et de Recherche (UFR); Deux (2) Centres de Recherche Autonomes, Une (1) Ecole de Formation Continue et des Instituts.

Les Unités de Formation et de Recherche :

- Sciences Juridiques, Administratives et Politiques ;
- Sciences des Structures de la Matière et de Technologie ;
- Sciences de l'Homme et de la Société ;
- Biosciences ;
- Sciences Médicales ;
- Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ;
- Odontostomatologie ;
- Criminologie ;
- Information, Communication et Art ;
- Langues, Littératures et Civilisations ;
- Sciences économiques et de Gestion ;
- Mathématiques et Informatique ;
- Sciences de la Terre et des Ressources minières.

Ecole : Centre Universitaire de Formation Permanente.

Instituts :

- Centre National de Floristique (CNF) ;
- Centre Universitaire de Recherche d'Application en Télédétection (CURAT) ;
- Institut de Géographie Tropicale (IGT) ;
- Institut d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie-Africains (IHAAA) ;
- Institut d'Ethno-Sociologie (IES) ;
- Centre de Recherche Architecturales et Urbaines (CRAU) ;
- Centre Ivoirien d'Enseignement et de Recherche en Psychologie Appliquée (CIERPA) ;
- Institut de Recherche, d'Expérimentation et d'Enseignement en Pédagogie (IREEP) ;
- Institut de Linguistique Appliquée (ILA) ;
- Institut des Sciences Anthropologiques du développement (ISAD).

1.2.1.2 L'Université Nangui Abrogoua

Créée en 1993, d'abord sous la forme d'une Unité de l'Enseignement Supérieur, avant de devenir totalement autonome en 1997. Le campus universitaire s'étend sur un site d'environ 50 hectares dans les anciens locaux de l'Ecole Nationale d'Agronomie. Il est situé entre les communes d'Abobo à l'est et d'Adjamé, d'où l'ancienne appellation de l'Université d'Abobo-Adjamé. Ces locaux réhabilités ont été complétés par plusieurs bâtiments fonctionnels.

L'Université Nangui Abrogoua est membre de plusieurs réseaux sous régionaux et régionaux d'enseignement et de recherche où elle joue parfois un rôle de leader. Elle garantit à ses étudiants, une formation en Sciences Fondamentales (Maths) et Expérimentales (Physique, Chimie et Biosciences). Y est également dispensée une préparation aux Sciences de la santé: Médecine, Pharmacie et Odonto-Stomatologie (Tronc Commun) à l'Ecole Préparatoire aux Sciences de la Santé.

L'Université Nangui Abrogoua (ex-Abobo-Adjamé) avait sous sa tutelle, l'Unité Régionale de l'Enseignement Supérieur (URES) de Daloa, érigée depuis octobre 2012 en Université de plein exercice.

1.2.1.3 L'Université de Alassane Ouattara

La politique de décentralisation du système universitaire (décret n° 92-540 du 2 septembre 1992) en trois campus universitaires, avait pour objectif le désengorgement de l'Université nationale de Côte d'Ivoire, et de rendre le système universitaire ivoirien plus performant. Chaque centre universitaire était indépendant en matière de gestion de ses effectifs (étudiants, enseignants, personnel administratif) et gestion budgétaire. Le 1^{er} janvier 1993, le centre universitaire de Bouaké a ouvert ses portes, mais restait toujours sous la tutelle de l'Université nationale de Côte d'Ivoire à Abidjan. Deux années plus tard, le décret n°95-975 du 20 décembre 1995, marque officiellement la création de l'Université de Bouaké.

Depuis le mois d'octobre 2012, l'Université de Bouaké porte désormais le nom de l'Université Alassane Ouattara. Elle est composée de quatre UFR :

- UFR Communication, Milieu et Société (CMS) ;
- UFR Sciences Juridiques, Administratives et Gestion (SJAG) ;
- UFR Sciences Économiques et Développement (SED) ;
- UFR Sciences Médicales (SM) ;

De trois centres :

- Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire (CEMV) ;
- Centre de Formation Continue (CFC) ;
- Centre de Recherche et de Développement (CRD).

et d'un Institut ;

- Institut Multipolaire d'Études, de Recherche et de Formation en Indicamétrie (MERFI).

Actuellement relocalisée sur le site de Bouaké, suite à la crise socio-politique de 2002, certaines filières de l'Université de Bouaké, ainsi que l'administration centrale et les services communs, avaient été délocalisés à Abidjan.

1.2.1.4 L'Université Péléforo Gon Coulibaly

Depuis octobre 2012, l'Unité Régionale de l'Enseignement Supérieur (URES) de Korhogo a été transformée en université de plein exercice, dénommée Université Péléforo GON COULIBALY. L'Université **Péléforo GON COULIBALY** est pluridisciplinaire. Elle est notamment chargée de :

- la formation initiale et continue dans les domaines scientifique, culturel et professionnel ;
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- l'appui aux activités de développement ;
- la diffusion des connaissances et de la culture ;
- l'information scientifique et technologique ;
- la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

Sa mission principale est d'assurer la formation de cadres spécialistes du développement local, rural, communautaire. Dans ce cadre, l'Université **Peleforo GON COULIBALY** peut être amenée à réaliser la formation :

- en sciences médicales ;
- dans la filière de la didactique en sciences de la vie et de la terre,
- en sciences physiques et mathématiques ;
- dans les filières agro-pastorales ;
- dans les sciences de la gestion, notamment Droit et Economie.

1.2.1.5 L'Université Jean Lorougnon Guédé

Depuis octobre 2012, L'URES de DALOA a été transformée en Université de plein exercice dénommée Université **Jean LOROUGNON GUEDE**. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle Université sont déterminés conformément aux dispositions de ce décret. L'Université **Jean LOROUGNON GUEDE** est un Etablissement Public Administratif d'enseignement supérieur et de recherche.

Elle est pluridisciplinaire et notamment chargée de :

- la formation initiale et continue dans les domaines scientifique, culturel et professionnel ;
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- l'appui aux activités de développement ;
- la diffusion des connaissances et de la culture ;
- l'information scientifique et technologique ;
- la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

Sa mission principale est d'assurer la formation de cadres spécialistes du développement local, rural, communautaire. Dans ce cadre, l'Université **Jean LOROUGNON GUEDE** peut être amenée à réaliser la formation :

- dans les filières agro-forestière et agro-alimentaire ;
- dans la filière de la didactique en sciences de la nature ;
- en sciences physiques ;
- dans les sciences et technologies ;
- dans les filières de gestion de l'environnement et de l'ingénierie écologique

- dans les sciences sociales et économiques.

1.2.2 Les Grandes écoles publiques

Les grandes écoles publiques les plus connues sont :

- l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)

Cette structure a été créée en septembre 1996 par regroupement des quatre (4) Grandes Ecoles existantes auparavant à Yamoussoukro :

- o l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP, 1963) ;
- o l'École Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA, 1965) ;
- o l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET, 1975) ;
- o l'Institut Agricole de Bouaké (IAB, 1977).

Actuellement, l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY comprend six (6) écoles :

- o l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) ;
- o l'École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises (ESCAE) ;
- o l'École Supérieure d'Industrie (ESI) ;
- o l'École Supérieure des Mines et de Géologie (ESMG) ;
- o l'École Supérieure des Travaux Publics (ESTP) ;
- o l'École de Formation Continue et de Perfectionnement des Cadres (EFCPC).

L'Institut est chargé :

- o de la formation de techniciens supérieurs dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil;
- o de la formation initiale d'ingénieurs des techniques et d'ingénieurs de conception dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil;
- o de la formation continue et du perfectionnement des cadres;
- o de la recherche scientifique et technologique et de la valorisation de ses résultats;
- o de production, d'expertise et de conseil pour le développement.

- l'École Normale Supérieure (ENS)

L'ENS est notamment chargée de :

- o la formation et le perfectionnement pédagogique des enseignants de l'enseignement secondaire général ;
- o la formation des personnels d'encadrement pédagogique de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement primaire ;
- o la formation des personnels d'encadrement administratif et de la vie scolaire ;
- o la recherche en éducation ;
- o la production et la diffusion de matériel didactique.

- l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP 1975)

L'IPNETP a pour mission d'assurer la formation des formateurs, des encadreurs pédagogiques de l'enseignement professionnel et technique, et des gestionnaires du système éducatif en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays de la région. L'École est structurée en Centres de Formation et de Production et en Départements de ressources.

Les grandes écoles publiques ont également été affectées par le contexte général de dégradation du système universitaire. Mieux organisées et avec des effectifs d'étudiants encore pour certaines à la mesure des infrastructures disponibles, elles continuent de donner une image positive aussi bien au niveau national que régional : les grandes écoles publiques ivoiriennes continuent d'accueillir un nombre important d'étudiants étrangers.

1.2.3 les établissements privés d'enseignement supérieur

Les établissements privés d'enseignement supérieur, offrent essentiellement des filières professionnelles courtes pour la préparation des BTS et des Licences et Masters professionnels destinés aux métiers du tertiaire et de l'industrie (techniciens supérieurs), les plus nombreuses étant dans le secteur tertiaire.

Les principales filières de formations proposées par ces établissements sont:

- la Comptabilité et la Gestion des Entreprises,
- l'Action Commerciale et Force de Vente,
- la Communication et Action Publicitaire,
- la Gestion Commerciale, la Banque,
- le Secrétariat-Bureautique,
- le Commerce International, l'Electronique,
- le Transport - Logistique,
- l'Informatique Industrielle et Maintenance,
- l'informatique de Gestion, etc.

La Direction de l'Enseignement Supérieur Privé (DESPRIV) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a publié en mars 2010, une liste officielle d'établissements privés d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. Cette liste compte 147 établissements, avec une forte concentration de 114 établissements dans la ville d'Abidjan et 33 dans sa banlieue et à l'intérieur du pays.

Placés dans un cadre bien réglementé par le Ministère de tutelle, avec un système d'évaluation de la qualité d'accueil des étudiants et des enseignements qui y sont dispensés, ces établissements pourraient constituer une très bonne alternative permettant de réguler le flux en croissance exponentielle des étudiants inscrits dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Le système d'enseignement supérieur ivoirien est rentré dans la logique de l'adoption de l'architecture internationale de l'offre de formation Licence – Master – Doctorat (LMD) fin 2011. Le processus d'implantation effective de cette réforme s'effectue progressivement dans tous les établissements publics et privés.

D'une façon générale, l'organisation des études, reste encore celle de l'ancien système académique. Les cursus de formation et les diplômes préparés par les structures universitaires sont en général identiques à ceux de l'Enseignement Supérieur français. Les enseignements sont dispensés pratiquement dans toutes les disciplines universitaires. Le déroulement des études supérieures est organisé en cycle et selon un rythme semestriel, pour respecter le standard LMD. Le nombre, la nature et la durée des cycles varient en fonction des formations dispensées. Le système d'évaluation de ces apprentissages permet une capitalisation des acquis. Chaque cycle conduit à la délivrance de diplômes nationaux ou de diplômes d'établissement, sanctionnant les connaissances ou les éléments de qualification professionnelle acquis. L'accès aux différents cycles est fonction des critères d'admission et des capacités d'accueil des structures de formation.

Les cycles d'études du système existant (avant la réforme LMD)

1er Cycle

Les Universités délivrent un diplôme universitaire après deux années d'études supérieures (DEUG, DEUS). Les Grandes Ecoles (publiques ou privées) délivrent un Brevet de Techniciens Supérieur (BTS; 2 ans d'études) ou un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT; 3ans d'études). Les Classes préparatoires aux Grandes Ecoles (sur le modèle français) préparent aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles (ivoiriennes et/ou françaises)

2è Cycle

Les filières académiques

Après l'obtention d'un diplôme de premier cycle, les Unités de Formation et de Recherche préparent, à la Licence en un an et à la Maîtrise en un an. Les filières professionnelles médicales. Le deuxième cycle comporte quatre années d'étude en médecine et trois années d'étude en Pharmacie et Odonto-Stomatologie.

3è cycle

Le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) prépare à la vie active, en une année d'études après la Maîtrise. Le Diplôme d'Etudes Approfondie peut être préparé à la suite de la Maîtrise. Il prépare à un Doctorat. Le Doctorat Troisième cycle est préparé en deux ans, après l'obtention du DEA. Il peut s'en suivre un Doctorat d'Etat. Il a été institué récemment un nouveau régime doctoral. Le nouveau diplôme est intitulé « Doctorat » et sa préparation est de trois années minimum et de quatre années maximum.

Etudes post – doctorales

En médecine, le Certificat d'Etudes Spécialisés est obtenu en trois ans.

N I V E A U D' E T U D E S	8	D	Doctorat					
	7		Docteur en médecine					
	6		Avocat, Magistrat, ...					
	5	M	Master, Ingénieur, Pharmacien,					
	4		Maîtrise, Diplôme de Kinésithérapeute					
	3	L	Licence (LMD), (Diplôme de Technicien Supérieur (DTS), Infirmiers, Sage-femme, Technicien de laboratoire, Assistants sociaux, ...)					
	2		BTS, DUT					
	1							
Domaines de formation	Lettres, Arts, Sciences Humaines, Economie, Gestion Droit, Sciences et Technologies	Sciences de la Santé Sciences Pharmaceutiques ; Sciences Médicales ; Sciences Pharmaceutiques ; Odontostomatologie; ...			Agronomie	P A R A M E D I C A U X	Sport	
Université de COCODY Université d'ABOBO-ADJAME Université de BOUAKE Grandes Ecoles et Instituts Publics Etablissements privés d'enseignement supérieur								
Niveau d'admission	BAC	BAC	BAC	BAC	BAC	BAC	BAC	
		Formations générales		-	Formations professionnelle			

Quelques données statistiques :

Evolution des effectifs étudiants de l'Enseignement Supérieur (source : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)

Type d'établissements	1995	1996	1997	2005	2007	2008 Réel	2008 Estimé
Universités Publiques	38 940	43 547	47 187	69 436	74 560	76 300	76 300
Grandes Ecoles Publiques	4 207	4 285	4 968	10 150	9 682	9 647	10 617

Universités Privées	-	-	-	2 209	4 332	4 438	4 438
Ecoles et Instituts Privés	9 081	14 824	20 492	49 610	52 575	47 573	47 985
Hors MESRS	-	-	15 226	15 085	15 623	13 962	17 939
Effectif total	52 228	62 656	87 873	146 490	156 772	151 920	157 279

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

D'une façon générale, parce qu'il a pour mission de former des étudiants qualifiés et compétents, à des niveaux divers (cadres moyens, supérieurs, ...), pour participer au développement endogène et durable du pays, l'enseignement supérieur tient une place de choix, comme levier du développement de la Côte d'Ivoire

Les principaux acquis du système universitaire ivoirien sont les suivants :

- une déconcentration du dispositif, marquée notamment par l'éclatement de l'Université nationale de Côte d'Ivoire et la création de cinq universités publiques autonomes ;
- une rationalisation de la gestion des grandes écoles à travers la création de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INP-HB), regroupant six Grandes Ecoles au sein d'un seul établissement ;
- l'émergence d'un secteur privé d'Enseignement Supérieur offrant essentiellement des formations professionnelles supérieures courtes ;
- un renforcement des capacités de management et de gestion, notamment par l'introduction de la politique contractuelle permettant une plus grande autonomie de gestion des universités et l'instauration d'une évaluation de l'enseignement supérieur ;
- une ouverture des universités vers les partenaires socio-économiques et un mouvement important de professionnalisation des filières de formation dans l'esprit du système académique LMD ;
- le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ainsi, l'atout majeur du système d'enseignement supérieur ivoirien, est son impact direct, de plus en plus important, sur le processus du développement de la Côte d'Ivoire, notamment par la formation des élites, souvent en partenariat avec les universités françaises.

Certains établissements de formation post-Baccalauréat sont rattachés à des Ministères techniques autres que celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le système d'enseignement supérieur ivoirien a beaucoup souffert du contexte socio-politique et d'un déficit de dispositif efficace de contrôle et de gestion des établissements privés d'enseignement supérieur. Cependant, force est de constater que, par rapport à la restructuration du système universitaire international, imposée par le système académique Licence – Master – Doctorat, les établissements ivoiriens en Afrique de l'Ouest ont été d'un dynamisme exemplaire.

Toutes ces Universités, Grandes Ecoles et Instituts de Formations spécialisées dans l'Enseignement Supérieur se sont résolument engagés à des degrés divers, dans une logique bénéfique d'intégration régionale. Au service du rayonnement politique, économique, écologique, culturel et social de la Côte d'Ivoire. L'Enseignement Supérieur ivoirien a prouvé sa viabilité.

La stabilité socio-politique en Côte d'Ivoire, la capacité des autorités de tutelle à proposer des réformes structurantes permettant d'intégrer aussi bien, le problème récurrent de gestion du flux des étudiants, celui de la définition d'un cadre réglementaire de gestion des établissements privés d'enseignement supérieur, celui du développement d'un partenariat au niveau national public-privé sous l'égide de l'autorité de tutelle, ainsi que celui de la présentation des offres de formation en adéquation avec le bassin local et régional d'emploi seront, avec une normalisation de la vie politique et une paix sociale retrouvée, autant de pistes susceptibles de rendre le système universitaire ivoirien plus efficient et plus attrayant tant au niveau national que régional.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur français

Un nombre important d'accords de partenariats interuniversitaires avaient existé entre les établissements publics comme privés ivoiriens d'enseignement supérieur et les universités ou centres de recherche français. Actuellement, la réalité de ces partenariats est difficile à établir. Les difficultés rencontrées pour maintenir des échanges entre les différents partenaires dans un contexte non propice à l'organisation des missions d'échanges, ont rendu inactifs un nombre d'accords interuniversitaires difficile à évaluer. Sur le plan institutionnel, certains accords de partenariat se sont adossés sur des conventions précisant leurs champs d'action. D'autres, sur des relations personnelles permettant néanmoins le renforcement des capacités de formation et de recherche. Des missions de perfectionnement et d'échanges de partenaires, ont été soutenues financièrement par le service de coopération de l'Ambassade de France, par des ouvrages et publications dans des revues de renommées internationales, ainsi que des thèses de Doctorat, généralement en co-tutelle.

Le contexte de crise que connaît la Côte d'Ivoire depuis une dizaine d'années, rend moins visible l'interaction universitaire franco-ivoirienne. Un état des lieux des différents accords interuniversitaires devrait être réalisé dans les prochains mois.

Universités en Côte d'Ivoire	Universités françaises partenaires	Nature du Partenariat
<u>Université Félix Houphouët-Boigny</u>	Université de Bordeaux2 (Victor Segalen)	Formation, expertise, évaluation, mise en œuvre d'une gestion informatisée pour l'accréditation et l'évaluation de la qualité à l'hôpital
	Université de Limoges	Restructuration et organisation de la recherche (définition d'une politique, mise en œuvre d'une stratégie de valorisation, création d'un Conseil Scientifique, création d'écoles doctorales et de séminaires doctoraux), audit de l'organisation administrative centrale
	Université de Nancy 1	Formation, recherche, accueil d'étudiants et stagiaires Biologie du comportement, Physiologie du Comportement, Ecologie comportementale Sciences de la sécurité et de la criminologie
	Université de Nantes	Echanges d'étudiants, de spécialistes, de personnels administratifs, recherche, cotutelle de thèses
	Université de Paris 9	Formation, Recherche, Diplôme interuniversitaire de 3e cycle
	Université de Reims	Formation en sciences exactes et naturelles, co-tutelles internationales de thèses
	Université de Rennes 1	Formation, Informatique Recherche – Aide à la mise en place d'un diplôme
	Université de Strasbourg 2	Formation : Lettres, Sciences Historiques, Sciences Humaines et Sociales, Master et Doctorat, missions d'enseignement échange d'étudiants, enseignants, chercheurs organisations de colloques, de séminaires communication réciproque de documents, publications scientifiques et pédagogiques développement de programmes et de cycles
<u>Université Alassane Ouattara :</u>	Université de Bordeaux2 (Victor Segalen)	Formation, échanges d'enseignants, appui à la recherche, Domaine de formation : Sciences de la santé
	Université de Grenoble 2	Réseau de masters africains en développement local : mise en place de formations de niveau master contribuant à développer les compétences locales en matière de développement territorial, dispensées en formation initiale et / ou continue
	Université de Perpignan	Formation, appui à la recherche scientifique
	Université de Paris 6	Ecole de médecine Pierre et Marie Curie accord de coopération de recherche, échanges de

		chercheurs, enseignants et étudiants. Organisation de colloques, de réunions et de séminaires.
	Université de Paris IV et de Paris 8	

Campus France – Côte d'Ivoire

Par sa mission principale liée à la promotion de la mobilité des étudiants ivoiriens désireux de poursuivre leurs études supérieures en France, l'Espace Campus France Côte d'Ivoire, constitue un volet important de la liaison avec les universités françaises. Ce passage obligatoire des étudiants ayant en projet une poursuite d'études en France permet de faire connaître l'offre française d'enseignement supérieur. Des activités telles que :

- des journées portes ouvertes,
- des tournées d'informations organisées dans les établissements ivoiriens,
- des entretiens d'orientation
- ...

Permettent des échanges directs avec les étudiants. Son site internet dédié propose un catalogue en ligne de 36 000 formations dans plus de 6000 établissements d'enseignement supérieur français, du niveau Licence au niveau Doctorat.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-ivoirienne

Le système universitaire ivoirien, du fait de l'adoption par les établissements publics et privés d'enseignement supérieur du système LMD, fait actuellement l'objet d'un vaste chantier de restructuration. Sur le plan strictement académique, l'harmonisation des offres de formation pour les adapter aux standards internationaux constitue l'une des priorités, malgré les insuffisances relevées, qui pourraient rendre plus difficile l'implantation effective de ce nouveau système académique. La relance d'une coopération universitaire orientée vers un appui à la réorganisation des offres de formation en vue d'une harmonisation au niveau international constituerait une opportunité. Cette harmonisation aura pour principal objectif, de faciliter la mobilité des étudiants dans un contexte de mondialisation.

Dans le cadre de la restructuration du système universitaire ivoirien, les chantiers prioritaires pourraient être :

- le développement des partenariats interuniversitaires dans les domaines reconnus comme prioritaires pour le processus de développement de la Côte d'Ivoire ;
- l'appui à la mise en place effective du système LMD, dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur pour une intégration régionale en adéquation avec l'harmonisation des offres de formations ;
- la promotion de l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication, dans la gestion du système universitaire, notamment les services de la scolarité (inscription en ligne des étudiants, enseignement à distance, ...)
- le soutien à la création de classes préparatoires aux Grandes Ecoles;
- la construction de nouvelles infrastructures (amphithéâtres, salles de TD, salles de TP, ...)

Conclusion :

L'enseignement universitaire et la formation des cadres sont des composantes qui représentent les aspects les plus connus de la contribution possible de l'Enseignement Supérieur universitaire public et privé au développement économique et social. Le projet FSP 2012-1 AGURES (Appui à la Gouvernance Universitaire et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur) de la coopération française, a vocation à accompagner le développement de la professionnalisation des formations supérieures. Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) en Côte d'Ivoire, la France apporte également un appui important pour la restructuration académique et institutionnelle du système ivoirien d'enseignement supérieur et de recherche. Dans l'esprit de la nouvelle réforme LMD, les programmes de formation seront actualisés, renouvelés, pour s'adapter aux besoins en matière d'emplois et assurer de façon durable le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

VI- Contacts utiles

Structures	Adresses
Direction Générale de l'Enseignement Supérieur,	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique BP V 151 Abidjan 01 CABINET Tel : 20 21 33 16 Fax : 20 21 22 25
La Direction de l'Enseignement Supérieur Public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique BP V 151 Abidjan 01 tel : 20 21 34 96 fax : 20 22 12 52
La Direction de l'Enseignement Supérieur Privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique BP V 151 Abidjan 01 tel : 20 21 34 96 fax : 20 22 12 52
La Direction générale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique BP V 151 Abidjan 01 tel : 20 21 34 96 fax : 20 22 12 52
Université de Cocody	BP V 34 Abidjan tel : 22 44 08 95 fax : 22 44 14 07 www.univ-cocody.ci
Université d'Abobo-Adjamé	02 BP 801 Abidjan 02 tel : 22 44 08 95 fax : 22 44 14 07
Université de Bouaké	Université de Bouaké 01 BP V18 Bouaké tel : 31 63 59 84 fax : 31 63 70 99
Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA)	08 BP 3 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE TEL : (225) 22-44-08-40 / 22-44-41-15 FAX : (225) 22 44 39 88 Site Web : http://www.ensea.ci
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)	BP 1093 Yamoussoukro COTE D'IVOIRE TEL : (225) 30-64-03-53 / 63 FAX : (225) 30-64-04-06 Site Web : http://www.inphb-edu.ci/
Ecole Normale Supérieure (ENS)	Ecole Normale Supérieure (ENS) TEL : (225) 22-44-52-34 / 22-44-31-10 FAX : (225) 22-44-42-32
Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France	rue lecoeur 01 BP 1839 - Abidjan Côte d'Ivoire
Espace Campus France Côte d'Ivoire	Espace Campus France Côte d'Ivoire Centre Culturel Français d'Abidjan Avenue Franchet d'Esperey, Plateau 01 BP 3995 ABJ 01 Abidjan, Côte d'Ivoire E-mail : campusfrance@ambafrance-ci.org Site Internet : http://www.ivoire.campusfrance.org

Mise à jour 25 février 2013